

Appel à projet FONDS NATIONAL PARENTALITÉ (FNP) 2026

Accompagner les parents par leur implication et leur participation à des interventions collectives

Guide à destination des porteurs de projet



Préambule

La Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), en collaboration avec plusieurs CAF du réseau, a poursuivi la refonte du Fonds National Parentalité (FNP). Les évolutions vous ont été présentées lors des webinaires de lancement de l'appel à projet de l'an dernier.

Des pièces complémentaires à cet appel à projet sont accessibles sur la plateforme ELAN.

- Le **nouveau référentiel d'accompagnement à la parentalité** de la branche famille (annexe 1)
- Les **fiches thématiques précisant les attendus des deux volets de l'axe 1 du FNP** (annexe 2)
 - **Volet 1** : Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents
 - **Volet 2** : Activités et ateliers partagés « Parents-Enfants »
- Un guide méthodologique pour la mise en œuvre des projets parentalité (annexe 3)

L'action de la branche Famille en matière de soutien à la parentalité se caractérise par une approche préventive et universaliste dans une logique d'investissement social.

Les principes à respecter

La CAF de la Gironde s'attachera à accompagner financièrement les actions parentalité ayant une approche préventive et universaliste relevant de son seul champ de compétences.

Les projets soutenus devront être en cohérence avec la **Charte nationale de soutien à la parentalité** (annexe 1) et respecter les valeurs suivantes :

- L'intérêt de l'enfant et l'accompagnement des parents au cœur des actions
- La reconnaissance du parent comme premier éducateur
- La prise en compte des compétences parentales et de la diversité des modèles éducatifs
- La libre adhésion des familles
- Une démarche universaliste attentive aux situations de fragilité
- Le respect de laïcité, d'égalité et la protection des données et des situations familiales

Quels projets peuvent être financés ?

Deux grands types d'actions sont éligibles :

- **Échanges et entraide entre parents** (groupes, discussions, temps collectifs...),
- **Ateliers et activités partagées parents-enfants.**

- ⚠ Les actions uniquement liées aux loisirs ou aux sorties familiales ne sont pas financées.
- ⚠ Les subventions ne couvrent pas le fonctionnement général, ni l'investissement.

La démarche projet : un incontournable.

Votre projet doit :

- Avoir un Intervenant qualifié présent sur chaque temps. (de la structure et/ou prestataire)
- S'inscrire dans une **démarche territoriale et partenariale**,
- Être cohérent avec les objectifs de la **Convention Territoriale Globale (CTG)** ou du **Schéma Départemental de Services aux Familles** (pour les projets d'envergure départementaux),
- Rechercher la complémentarité avec les autres acteurs locaux (centres sociaux, LAEP, écoles, etc.).

- Être gratuit pour les familles
- Mettre en œuvre des actions collectives

Le financement portera sur des **projets d'accompagnement à la parentalité**, toutes les actions proposées ne seront éligibles que si elles s'inscrivent dans un **accompagnement éducatif**. Toutes actions initiées dans le cadre du temps libre et des loisirs partagés parents enfants ne pourront être financées.

Les projets peuvent se tenir dans des lieux diversifiés, dans lesquels **l'activité principale est prolongée**. La complémentarité et la cohérence des actions doivent être recherchées dans ce cadre.

Conditions spécifiques

Participation gratuite ou symbolique des parents	Une participation gratuite ou symbolique des parents est attendue (goûter, café, matériel, etc.).
Budget – cofinancement- Financement	<p>Le budget prévisionnel doit être équilibré.</p> <p>Cofinancement obligatoire afin de s'inscrire dans une dynamique partenariale.</p> <p>Le FNP – volet 1 - peut financer jusqu'à 80 % du coût de l'action.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande de subvention minimum : 1 500 € (sauf à partir de la 2^e action : 1 000 €) • Subvention maximum par gestionnaire : 22 000 €
Particularité pour les centres sociaux	Les actions financées dans le cadre du volet 1 du FNP visent à soutenir le projet parentalité global du centre social, en complément de la prestation animation collective famille.
Actions liées aux sorties familles et aux vacances	Ces actions ne peuvent pas se substituer au Programme vacances de territoire mis en œuvre par la Caf 33.
Les intervenants	Les gestionnaires doivent s'assurer de l'absence de condamnation de manière générale de ses intervenants (demande extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire)
Pluri annualité des financements	L' analyse de pratiques professionnelle est conseillée, animée par des professionnels extérieurs à la structure (8h/an/Etp).
	Il est possible de faire des demandes de pluri annualité de financements. Celles-ci seront étudiées en lien avec le conseiller territorial de votre lieu d'intervention.

Priorité d'action

La commission de validation apportera une attention particulière aux quatre champs prioritaires identifiés par la Caf de la Gironde :

- L'accompagnement des parents dès la naissance de l'enfant et jusqu'à ses trois ans ;
- Le soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants et en particulier des adolescents, avec une vigilance accrue concernant les usages numériques ;
- L'accompagnement et la prévention des ruptures familiales ;
- L'accompagnement des parents pour prévenir l'épuisement parental et préserver l'équilibre familial (Répit)



Le bilan des actions financées en 2025 dans le cadre du FNP (axe 1) est à nous renvoyer au plus tard le 31 janvier 2026.

Nous vous recommandons vivement de le faire dès la fin de vos actions afin de recevoir le solde de la subvention rapidement.

Ce bilan est **obligatoire** pour toute nouvelle demande déposée en 2026.



Modalités pratiques

Dès l'élaboration de votre projet, vous pouvez solliciter le **conseiller territorial Caf de votre territoire** (contacts en fin de document).



La date de clôture de l'appel à projet est fixée au 6 mars 2026



Dépôt des demandes de subventions sur ELAN <https://elan.caf.fr/aides>



! IMPORTANT :

- **Cette date doit être respectée** car, passé ce délai, les dossiers ne seront pas examinés par les membres de la commission de validation.
- **Les dossiers incomplets ne seront pas instruits**
- Présenter le **projet parentalité dans sa globalité**, en détaillant chaque action et en les regroupant par **public ou axe thématique** en lien avec les parcours de la ligne politique parentalité: périnatalité, enfance/jeunesse, ruptures familiales. Une priorité sera accordée à ces thématiques.

Communication

Toutes les subventions attribuées par la CAF de la Gironde impliquent l'apposition **du logo sur tous les supports de communication** liés à l'opération financée ou co-financée, en **première page** des documents.

Bon à savoir :



- Conservez des **proportions et une taille suffisante** pour garantir une bonne lisibilité.
- Si d'autres logos sont présents, ils doivent avoir la **même taille** et le logo de la CAF doit être positionné en fonction de l'importance du financement (financement maximum : extrémité gauche).



Pour obtenir le logo en haute définition (.eps ou .ai), contactez le service communication de la CAF de la Gironde : communication-contact@caf33.caf.fr



Calendrier 2026

31 janvier

Retour des bilans des actions 2025
(obligatoire pour toute nouvelle demande)

2 février

Ouverture de la plateforme
ELAN

6 mars

Clôture de
L'Appel à projet

Fin mai

Commission de validation

Un accompagnement à vos côtés

Dès la l'élaboration de votre projet, vous pouvez solliciter le ou la **conseiller.ère territorial.e Caf de votre territoire.**

Unité Territoriale Métropole-Ouest

- christel.begue@caf33.caf.fr
- marion.seguy@caf33.caf.fr
- stephanie.augonnet@caf33.caf.fr

Unité Territoriale Métropole-Est

- sonia.oudin@caf33.caf.fr
- aurelie.lacombe@caf33.caf.fr
- stephanie.augonnet@caf33.caf.fr

Unité Territoriale Bordeaux

- brigitte.danielou@caf33.caf.fr
- didier.veliska@caf33.caf.fr

Unité Territoriale Atlantique

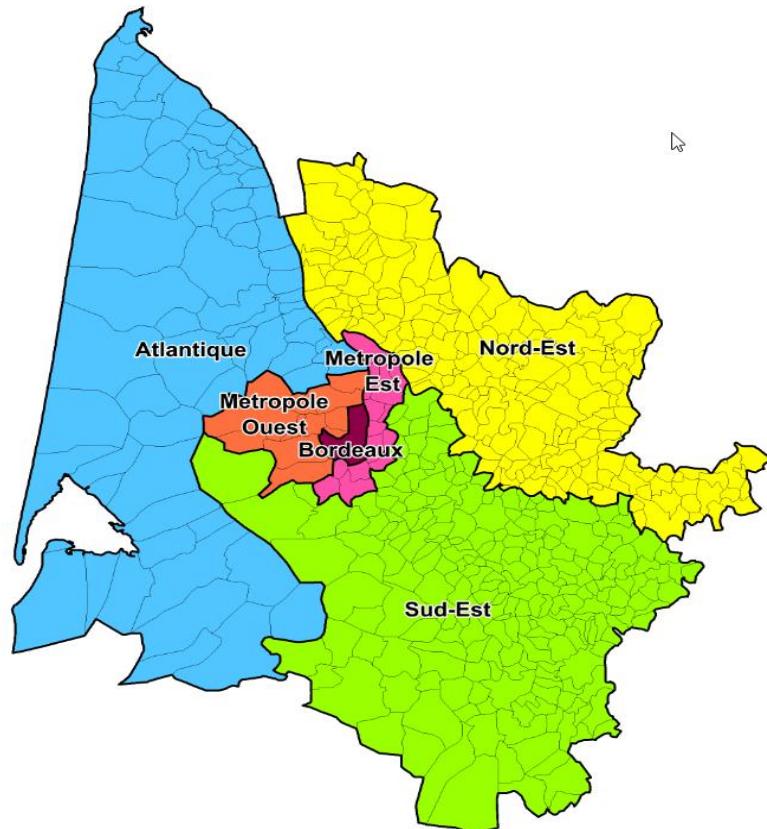
- pierre.jaly@caf33.caf.fr
- mahault.koczor@caf33.caf.fr

Unité Territoriale Nord-Est

- muriel.guionie@caf33.caf.fr
- jerome.cazeaux@caf33.caf.fr

Unité Territoriale Sud-Est

- laure.dehondt@caf33.caf.fr
- marine.saint-germes@caf33.caf.fr
- caroline.ducros@caf33.caf.fr
- corinne.lassalle@caf33.caf.fr



Équipe de coordination de l'appel à projets parentalité : parentalite@caf33.caf.fr
Sophie Lalaurette, Elodie Breton, Sophie Grocq : Conseillères thématique parentalité.



Pour toute question technique sur la plateforme, merci d'adresser vos demandes sur le mail suivant plateformeelan.caf33@caf.fr